

ANNEXE AUX CONDITIONS PARTICULIERES



SCCV AIX JEAN PELISSE

ANNEXE AUX CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT PRELIMINAIRE DE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

CLOS SAINT ALBERT

Rue Monique Lavison 13100 Aix en Provence
Division de Luynes

REFERENCE DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION

Le RESERVANT, la SCCV AIX JEAN PELISSE, dont le gérant est la société OGIC, est bénéficiaire d'une promesse de vente portant sur un terrain situé Rue Monique Lavison 13100 Aix en Provence (Division de Luynes).

Le terrain d'assiette du programme objet du présent contrat est cadastré section HA 341, HA 535pp et HA 497pp, pour une superficie totale de 6.120 m².

Une déclaration préalable pour division foncière a été accordée par Arrêté de la Mairie d'Aix en Provence délivré sous le numéro DP 13 001 20J0819 en date du 18 Décembre 2020, puis par Arrêté rectificatif délivré sous le même numéro en date du 09 Mars 2021.

Un permis de construire portant le numéro PC 13 001 20J0312 a été délivré par la Mairie d'Aix en Provence en date du 16 Février 2021 en vue de réaliser une opération immobilière composée de 20 logements Duplex en accession libre répartis sur 3 Bâtiments R+1, 39 emplacements de stationnement en sous-sol et 10 Places extérieures, pour une surface de plancher de 1.841 m².

Un permis de construire modificatif portant le numéro PC 13 001 20J0312 M01 a été délivré par la Mairie d'Aix en Provence en date du 9 Avril 2024. Cette autorisation administrative modificative fait l'objet d'un recours gracieux notifié à la SCCV en date du 17 juin 2024.

L'acte de vente sera reçu par Maître Cyril COURANT Notaire à Aix en Provence.

Le programme sera soumis au statut de la copropriété des immeubles bâties.

La date prévisionnelle de livraison des appartements et des stationnements en sous-sol est prévue au cours du 4^{ème} Trimestre 2026.

Mentions particulières :

Le réservataire est informé que la société SCCV AIX JEAN PELISSE se réserve la possibilité de régulariser toute servitude (de passage et réseaux) au profit de tiers riverains situés au Nord/Nord Est du terrain d'assiette du projet, de même qu'apporter quelques aménagements modificatifs dans la zone d'entrée de l'assiette foncière.

Fait à : _____

Le : _____ en ___ exemplaires originaux.

Le Réservant (Société)

Le(s) Réservataire(s) (Client(s))
« Lu et approuvé, bon pour réservation »

Paraphes

Le Réservant (Société)

Le(s) Réservataire(s) (Client(s))

Juin 2024